

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR
YELED INVEST

PRESENTEE PAR
**ARKEON
FINANCE**

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE YELED INVEST



Le présent document relatif aux autres informations de la Société YELED INVEST a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juillet 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de YELED INVEST.

Le présent document complète la note d'information de YELED INVEST visée par l'Autorité des marchés financiers le 22 juillet 2014 sous le numéro 14-426, en application d'une décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions ORCHESTRA-PREMAMAN initiée par YELED INVEST au prix unitaire de 40,00 euros.

Le présent document ainsi que la note d'information de la Société YELED INVEST établie par YELED INVEST sont disponibles sur les sites Internet d'ORCHESTRA-PREMAMAN (<http://www.orchestra-kazibao.com/informations-financieres/>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de : ARKEON Finance, 27 rue de Berri, 75008 Paris.

Un communiqué a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Sommaire

PREAMBULE	3
1. PRESENTATION DE YELED INVEST	5
1.1 Renseignements concernant YELED INVEST	5
1.1.1 Forme juridique	5
1.1.2 Siège social.....	5
1.1.3 Exercice social	5
1.1.4 Objet social	5
1.1.5 Durée	5
1.2 Renseignements concernant le capital social de YELED INVEST	6
1.2.1 Capital social	6
1.2.2 Nature des actions	6
1.2.3 Droits de vote et assemblée générale	6
1.2.4 Répartition du capital social.....	6
1.2.5 Autre titres donnant accès au capital.....	7
1.3 Administration et direction de la Société	7
1.3.1 Présidence et représentation	7
1.3.2 Commissaire aux comptes.....	7
1.4 Activité de la Société.....	8
1.5 Litiges et évènements exceptionnels.....	8
2. FINANCEMENT DE L'OFFRE.....	9
2.1 Coûts liés à l'Offre	9
2.2 Mode de financement de l'Offre.....	9
3. SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE AU 8 MAI 2014	10
3.1 Situation financière intermédiaire (non auditée).....	10
3.2 Précisions relatives à la situation financière intermédiaire	16
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A YELED INVEST.....	17
5. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A YELED INVEST.....	18

PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 1° et 237-14 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), YELED INVEST¹, Société Anonyme au capital de 93.940 euros, dont le siège social est située 9b, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.989 (« YELED INVEST », « GOLAMI » ou l'« **Initiateur** »), s'est engagée irrévocablement à offrir aux actionnaires de la société ORCHESTRA-PREMAMAN, société anonyme de droit français au capital de 19.203.558 € divisé en 3.200.593 actions de 6,00 euros de valeur nominale chacune, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 398 471 565, dont le siège social est situé 200, avenue des Tamaris à 34.130 SAINTE AUNES (« **ORCHESTRA-PREMAMAN** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de 40,00 euros par action² (le « Prix par Action ») payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext (« NYSE Euronext ») sous le code ISIN FR0010160564, mnémonique « KAZI » (les « Actions »).

A la date du dépôt de l'Offre, YELED INVEST détient 2.867.143 actions ORCHESTRA-PREMAMAN représentant 89,58% des actions et des droits de vote théoriques de la société et 96,11% après retraitement des 217.488 titres auto-détenus.

L'Offre porte sur la totalité des actions ORCHESTRA-PREMAMAN non détenues par l'initiateur, à l'exclusion des actions autodétenues, soit au total 115.958 actions représentant 3,62% du capital et des droits de vote de la société³, étant précisé qu'à la date du présent document, 115.962 actions sont détenues par les actionnaires minoritaires parmi lesquelles quatre actions sont détenues directement par les quatre administrateurs de la Société qui n'apporteront pas leurs titres ORCHESTRA-PREMAMAN à l'Offre.

En conséquence, en application des dispositions de l'article L.433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, YELED INVEST avait l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire des actions qu'il ne détiendrait pas encore, le plus tôt possible après la clôture de l'Offre, moyennant une indemnisation de 40,00 euros par action⁴, nette de tous frais, égale au prix de l'Offre. Toutefois, compte tenu de la décision du collège de l'AMF en date du 22 juillet 2014 qui déclare conforme le projet d'offre publique d'achat simplifiée sans qu'à son issue ne puisse intervenir un retrait obligatoire, l'Initiateur ne sera ni en mesure de mettre en œuvre le retrait obligatoire ni en mesure de demander la radiation des titres de la Société une fois publié l'avis de résultat de l'offre publique d'achat simplifiée.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

¹ Société Anonyme de droit luxembourgeois (anciennement dénommée GOLAMI) au capital de 93.940 € détenue à hauteur de 67% par HM BELGIUM et de 33% par la famille GOTLIB.

² Le prix par action s'entend ex-coupon. Le coupon a été détaché et mis en paiement respectivement les 26 et 30 mai 2014 (cf. § 1.2.2.6 de la note d'information).

³ Sur la base du capital social d'ORCHESTRA-PREMAMAN divisé en 3.200.593 actions, y compris l'auto-détention et les quatre actions détenues directement par M. Pierre MESTRE, Mme Chantal MESTRE, Charles GOTLIB et M. Marcel GOTLIB.

⁴ Suite aux travaux d'évaluation menés depuis l'annonce du 2 avril 2014, l'initiateur a décidé de relever le prix de l'Offre à 40,00 euros par action.

L'Offre est présentée par ARKEON Finance qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'Offre en application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pour une durée de 10 jours de négociation.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrits dans la note d'information établie par la Société YELED INVEST et visée par l'AMF le 22 juillet 2014 sous le numéro 14-426, en application d'une décision de conformité du même jour, qui est disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'ORCHESTRA-PREMAMAN (www.orchestra-kazibao.com/informations-financieres/) et peut être obtenue sans frais sur simple demande auprès de ARKEON Finance.

1. PRESENTATION DE YELED INVEST

1.1 Renseignements concernant YELED INVEST

1.1.1 Forme juridique

YELED INVEST est une Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 989.

1.1.2. Siège social

Le siège social de YELED INVEST est situé à l'adresse suivante :

9, Bld Prince Henri

L-1724 Luxembourg

1.1.3 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. Par exception, le premier exercice ayant débuté le 11 juin 2013 se terminera en date du 30 juin 2014.

1.1.4 Objet social

YELED INVEST a pour objet la prise de participation sous quelques forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financière ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

1.1.5 Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

1.2 Renseignements concernant le capital social de YELED INVEST

1.2.1 Capital social

Le capital social de la Société s'élève à 93.940 €. Il est divisé en 9.394 actions de 10,00 euros de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

1.2.2 Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

1.2.3 Droits de vote et assemblée générale

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

1.2.4 Répartition du capital social

Le tableau ci-après présente la répartition du capital de la Société au jour du présent document.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
HM BELGIUM ⁵	6.294	67,00%	6.294	67,00%
Mme Batya GOTLIB	775	8,25%	775	8,25%
M. William GOTLIB	775	8,25%	775	8,25%
M. Charles GOTLIB	775	8,25%	775	8,25%
M. Marcel GOTLIB	775	8,25%	775	8,25%
TOTAL	9.394	100%	9.394	100%

Les relations entre les associés de la société YELED INVEST sont uniquement régies par les « statuts coordonnés » en date du 6 mai 2014. Il n'existe pas d'action de concert, notamment entre les membres de la famille GOTLIB qui, à l'exception des actions d'administrateur (une) détenues par MM Charles et Marcel GOTLIB ne détiennent aucun titre d'ORCHESTRA PREMAMAN.

⁵ Société à responsabilité limitée de droit belge contrôlée par M. Pierre MESTRE.

Le capital social de la Société HM Belgium s'élève à 63.660.150 €, représenté par 1.273.203 parts sociales, sans désignation de valeur nominale. En vertu de l'Assemblée Générale du 28 mars 2014, ces parts sociales sont réparties ainsi que suit :

- à M. Pierre MESTRE : 1.128.693 parts;
- à Mme Chantal MESTRE, née DOUTRE : 144.510 parts.

1.2.5 Autre titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de YELED INVEST.

1.3 Administration et direction de la Société

1.3.1 Présidence et représentation

La société est administrée et représentée par son Conseil d'administration composé de trois administrateurs :

- M. Fons MANGEN ;
- Mme Carine REUTER-BONERT ;
- M. Jean-Hugues ANTOINE.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs mais seulement dans la limite de ce pouvoir.

En vertu de l'article 10 des statuts de YELED INVEST, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges, de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Il n'existe pas d'autre organe de direction que le Conseil d'Administration, dans les conditions de décisions fixées par les statuts et repris à l'extrait du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg

1.3.2 Commissaire aux comptes

RAMLUX S.A.

9B, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

1.4 Activité de la Société

La Société a été constituée le 11 juin 2013 dans le but de regrouper les actions ORCHESTRA-PREMAMAN détenues par la famille GOTLIB. Elle a une activité de holding.

Il est rappelé que, en date du 4 juillet 2013, les membres du concert GOTLIB ont cédé hors marché en même temps l'ensemble de leurs actions à la société GOLAMI SA⁶ soit un total de 945.446 actions ORCHESTRA-PREMAMAN. Ensuite, la famille MESTRE a également décidé de regrouper au sein de HM BELGIUM les actions ORCHESTRA-PREMAMAN qu'elle détenait⁷.

En date du 1^{er} avril 2014, les actionnaires de YELED INVEST et les actionnaires de HM BELGIUM ont décidé de regrouper au sein de YELED INVEST l'intégralité de leurs participations détenues dans ORCHESTRA-PREMAMAN.

A l'issue de diverses opérations de cessions et d'apports, en date du 6 mai 2014, HM BELGIUM a souscrit à une augmentation de capital de YELED INVEST (par compensation avec la créance que HM BELGIUM détenait sur YELED INVEST du fait de la cession des actions ORCHESTRA-PREMAMAN).

A l'issue de l'augmentation de capital, en date du 6 mai 2014, la société YELED INVEST est contrôlée à hauteur de 67% par HM BELGIUM et de 33% par la famille GOTLIB⁸.

1.5 Litiges et évènements exceptionnels

Il n'existe à ce jour aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, ou la rentabilité de la Société.

⁶ A présent dénommée YELED INVEST. A l'exception de deux actions conservées par MM Charles et Marcel GOTLIB.

⁷ A l'exception de deux actions conservées par Mme Chantal MESTRE et M. Pierre MESTRE.

⁸ Cf. § 1.1 de la Note d'information relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les titres ORCHESTRA-PREMAMAN initiée par YELED INVEST.

2. FINANCEMENT DE L'OFFRE

2.1 Coûts liés à l'Offre

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de la présente Offre par l'initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 250.000 euros (hors taxes).

2.2 Mode de financement de l'Offre

L'acquisition de la totalité des actions d'ORCHESTRA-PREMAMAN susceptibles d'être apportées à l'Offre, soit 115.958 actions (étant précisé que le conseil d'administration d'ORCHESTRA-PREMAMAN a indiqué à l'initiateur que les 217.488 actions auto-détenues ne seront pas apportées à l'Offre), représenterait, sur la base d'un prix d'Offre de 40,00 euros par action, un montant maximal de 4.638.320,00 euros hors frais divers et commissions.

L'Offre sera financée par endettement bancaire. A ce titre, YELED INVEST a conclu un contrat de prêt auprès de la Banque Palatine (Groupe BPCE) de 7 millions d'euros. Ce contrat a été signé en date du 1^{er} avril 2014 et les fonds ont été immédiatement mis à la disposition de la Société YELED Invest. La banque prêtera pour une durée de cinq années. Elle percevra des intérêts calculés sur la base du TIBEUR (ou EURIBOR) à 12 mois majoré de 2,20% l'an ; le remboursement s'effectuera en cinq annuités constantes en capital majorées des intérêts. Ce crédit est garanti par un nantissement de 17% d'actions ORCHESTRA-PREMAMAN détenus par YELED INVEST et une promesse de nantissement à hauteur de 17% supplémentaires sur les titres ORCHESTRA-PREMAMAN détenus par l'emprunteur, soit un total de 34%.

3. SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE AU 8 MAI 2014

3.1 Situation financière intermédiaire (non auditée)

YELED INVEST S.A.
BILAN AU 8 MAI 2014

(Montants exprimés en Euro)

A C T I F	<u>08/05/2014</u>
ACTIF IMMOBILISE	<u>86.747.828,32</u>
Immobilisations financières	86.747.828,32
ACTIF CIRCULANT	<u>77.690,36</u>
Créances	3.210,00
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.210,00
Avoirs en banques	74.480,36
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	<u><u>86.825.518,68</u></u>

Créances

P A S S I F	<u>08/05/2014</u>
CAPITAUX PROPRES	<u>5.327.206,36</u>
Capital souscrit	93.940,00
Primes d'émission	3.506.576,00
Résultat de l'exercice	1.726.690,36
DETTES NON SUBORDONNEES	<u>81.498.312,32</u>
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	81.498.312,32
TOTAL DU BILAN (PASSIF)	<u><u>86.825.518,68</u></u>

YELED INVEST S.A.	
COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR LA PERIODE ALLANT DE LA CONSTITUTION (11 JUIN 2013) AU 8 MAI 2014	

(Montants exprimés en Euro)

CHARGES	<u>08/05/2014</u>
Charges brutes	21.592,50
Impôts sur le résultat	3.210,00
Profit de l'exercice	1.726.690,36
TOTAL CHARGES	<u><u>1.751.492,86</u></u>

PRODUITS	
Produits des immobilisations financières	
autres produits de participations	1.749.075,10
Autres intérêts et autres produits financiers	
autres intérêts et produits financiers	2.417,76
TOTAL PRODUITS	<u><u>1.751.492,86</u></u>

YELED INVEST S.A.
ACTIF AU 8 MAI 2014

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

Voir annexe	<u>86.747.828,32</u>
-------------	----------------------

ACTIF CIRCULANT

Créances

dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Avances IRC 2014	<u>3.210,00</u>
------------------	-----------------

Avoirs en banques

BGL BNP Paribas - Optiflex EUR	62,60	
BGL BNP Paribas - Private Inv Acc EUR	4.417,76	
Palatine EUR	<u>70.000,00</u>	<u>74.480,36</u>

YELED INVEST S.A.							
<u>Situation du portefeuille au 8 mai 2014</u>							
Désignation	Pays	%	Quantité	Prix d'acquisition	Montants non appelé	Réductions de valeur	Valeur comptable
Participations							
Orchestra - Prémaman	FR	89,58	2.867.143	86.747.828,32	0,00	0,00	86.747.828,32
				86.747.828,32	0,00	0,00	86.747.828,32

YELED INVEST S.A.
PASSIF AU 8 MAI 2014

DETTES NON SUBORDONNEES

Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Autres dettes

Actionnaire (Marcel Gotlib)	5.332.022,04	
Actionnaire (Charles Gotlib)	5.332.022,04	
Actionnaire (William Gotlib)	5.332.022,05	
Actionnaire (Batya Gotlib)	5.332.022,05	
HM Belgium	47.023,50	
Golami Europe	23.000,00	
Gestico	1.824.600,00	
Vegotex International	3.848.324,68	
Achat 1.705.901 titres Orchestra (Financière Mestre SAS)	51.484.092,18	
Achat 96.412 titres Orchestra (Financière Mestre HK)	2.909.714,16	
Achat 1.100 titres Orchestra (Pierre Mestre)	33.198,00	
Achat 9 titres Orchestra (Chantal Mestre)	271,62	
		<u>81.498.312,32</u>

YELED INVEST S.A.
COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 8 MAI 2014

Charges brutes

Honoraires de constitution	2.875,00	
Honoraires Mangel (AGE 30/09/2013)	1.437,50	
Honoraires gestion 2013/2014	6.900,00	
Honoraires déclaration fiscale 2013/2014	2.875,00	
Honoraires comptabilité 2013/2014	2.875,00	
Honoraires notaire Elvinger (constitution et changement de nom)	2.040,00	
Frais divers (déclaration à l'AMF)	750,00	
Frais de banque	1.840,00	
		<u>21.592,50</u>

Impôts sur le résultat

IRC 2013		<u>3.210,00</u>
----------	--	-----------------

YELED INVEST S.A.
COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 8 MAI 2014

Produits des immobilisations financières

Autres produits de participations

Dividende Orchestra - Prémaman 945.446 x 1,85 €	<u>1.749.075,10</u>
---	---------------------

Autres intérêts et autres produits financiers

Autres intérêts et produits financiers

Intérêt bancaire	<u>2.417,76</u>
------------------	-----------------

3.2 Précisions relatives à la situation financière intermédiaire

Il est précisé que la Société a été constituée le 11 juin 2013 et son premier exercice se terminera le 30 juin 2014. La situation financière intermédiaire arrêtée au 8 mai 2014 et reprise ci-dessus n'a pas été audité.

Les dettes non subordonnées de 81,5 M€ correspondent aux achats réalisés par la Société YELED Invest auprès du groupe familial GOTLIB en juillet 2013 ainsi qu'aux achats réalisés auprès du groupe familial MESTRE en avril 2014⁹. Ce sont des comptes courants qui n'ont pas d'échéance.

Les produits des immobilisations financières de 1,75 M€ correspondent au dividende versé aux membres de la famille GOTLIB par la Société ORCHESTRA-PREMAMAN au titre de l'exercice 2012.

⁹ Ces dettes ont été constituées suite aux opérations préalables à l'Offre décrites au § 1.1 de la note d'information.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A YELED INVEST

La société YELED INVEST SA est une holding, dont l'objet est « prise de participations ».

Au jour du présent document, YELED INVEST ne détient qu'une seule participation : ORCHESTRA-PREMAMAN.

La Société YELED Invest n'a pas de salarié.

5. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A YELED INVEST

« Nous attestons que le présent document, qui a été déposé le 24 juillet 2014 et qui sera diffusé le 24 juillet 2014, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par YELED INVEST et visant les titres d'ORCHESTRA-PREMAMAN. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Luxembourg,

Le 24 juillet 2014

M. Fons MANGEN
Administrateur

M. Jean-Hugues ANTOINE
Administrateur